



Samedi 14 septembre 2024

Stade Joffre Lefebvre - 42 rue de Graffenstaden - 67380 Lingosheim

13h00 Ouverture de la chambre d'appel – Confirmation des participations – Mise en place du jury							
		HAUTEUR	LONGUEUR	PERCHE	POIDS	DISQUE	JAVELOT
13h50	200m haies U16F	U16 F+M	U14M	U14-U16M	3kg U16F	1kg U14M	500g U14M
	200m haies U16M						
14h00	50m U14F						
	50m U14M						
14h30	80m U16F				2kg U14F		
	80m U16M						
14h50	100m haies 0. U16M		U16M U16F			600g U14F	400g U14F
	80m haies 0.76 U16F						
	50m haies 0.65 U14F						
	50m haies 0.65 U14M						
15h00		U14M					
15h20	1000m U14F			U14-U16F	3kg U14M	800gr U16F 1kg25 U16M	
	1000m U14M						
	1000m U16F						
	1000m U16M						
15h50	2000m U16F						
16h05	2000m U16M	U14F	U14F				500g U16F 600g U16M
16h20					4 kg U16M		
16h50	120mU16F						
16h55	120m U16M						
17h00	2000m Marche U14F_U14M						
	3000 m Marche MI U16F- U16M						

Un athlète participant à 4 épreuves doit réaliser un triathlon. Lancers/Longueur : 4 essais.

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) jusqu'au jeudi 12 septembre 23h59. Aucune inscription sur place.

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Engagement licencié hors 67 & 68 : 5 euros à régler sur place (par épreuve)

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le vendredi 13 Septembre en fonction des engagements : Consulter athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition